

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 41  
Nb. de représentés : 6  
Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 36/1795 :**

Régularisation et acquisition foncière du tronçon de voie cadastré section EI n°1240, située à Bassin Plat

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, NARIA Olivier, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANEÉ Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), TAYLLAMIN Patricia (par Madame JETTER Régine), MOREL Didier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

**ABSENTS :**

MM. RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 décembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2024.



Le Maire



Michel FONTAINE

**Affaire n°36/1795 : Régularisation et acquisition foncière du tronçon de voie cadastré section EI n°1240, située à Bassin Plat.**

*Direction des Travaux de Voirie et des Espaces Publics - Direction Générale des Services Techniques*

Le Maire informe l'Assemblée que la voie dénommée « allée des Aubépines » reliant l'échangeur de Terre Sainte au rond-point « colibri » se situe sur le quartier de Bassin Plat et mesure environ 1045 mètres linéaires.

Cette voie ouverte à la circulation publique est entièrement bitumée en enrobé. La Commune y réalise régulièrement des travaux ainsi que l'entretien depuis plus de trente ans. Des réseaux publics d'eau, d'éclairage et d'électriques y sont présents.

Il est à noter que la collectivité a engagé, en 2017, une démarche de régularisation foncière de l'intégralité de l'allée des Aubépines. Elle a pu maîtriser foncièrement les emprises de l'allée des Aubépines par acte notarié de transfert en date du 31/10/2023, à l'exception d'un tronçon entièrement artificialisé (bitumé) et déjà détaché au cadastre sous la section EI n°1240, d'une longueur de 140 mètres linéaires qui doit être acquis afin de sécuriser cette route dangereuse.

Pour ces raisons d'intérêt général, des négociations amiables ont été entreprises par l'intermédiaire de la SAFER Réunion au mois d'août 2024 au titre de la convention de concours technique passée avec la Commune en date du 29/01/2024.

La parcelle cadastrée section EI n°1240, représentant une surface totale de 857 m<sup>2</sup> est classée au PLU en vigueur en zone agricole (A) pour une surface d'environ 710 m<sup>2</sup> et récemment en zone urbaine (Uf) pour une surface d'environ 147 m<sup>2</sup>.

Les domaines sollicités en date du 05/01/2024 n'ont pas produit d'analyses car le montant théorique d'acquisition est inférieur à leur seuil d'intervention. Ces négociations ont abouti à un prix d'acquisition de 10 000 € HT. Ce montant retenu correspond à la moyenne basse du prix du marché des ventes pratiquées dans le secteur pour ce type de bien lorsqu'une collectivité en est l'acquéreur. Elle n'a aucune incidence sur les prix de vente des terres agricoles.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

**- D'AUTORISER l'acquisition de l'emprise foncière représentant le tronçon de voie dénommé allée des Aubépines comme suit :**

- **parcelle : section EI n°1240,**
- **propriétaire : Madame Ingrid Marie Bernadette Saint-Sauveur,**
- **adresse : 13 allée des Pluies d'Or,**
- **surface au cadastre : 857 m<sup>2</sup>.**
- **Zonage PLU en vigueur : en partie en A (710 m<sup>2</sup>) et en partie en Uf (147 m<sup>2</sup>)**

**- DE FIXER les conditions de vente au prix de 10 000 € HT et auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur en cas d'assujettissement,**

**- DE SOLLICITER l'article 1042 du Code Général des Impôts,**

**- DE L'AUTORISER lui ou l'élu délégué à ACCOMPLIR toutes les formalités utiles à la concrétisation de ce dossier et à SIGNER tous les actes nécessaires à l'acquisition du foncier.**



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



**Michel FONTAINE**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20241216-36-1795-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2024  
Date de réception préfecture : 19/12/2024